

1) BUDGET EAU 2024 - EMPRUNT – BANQUE POSTALE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de recourir à l'emprunt afin de permettre la réalisation de l'usine de traitement des pesticides et l'équipement du forage n°2 au captage de Menneville.

Vu le plan de financement de cette opération de 1200 820 € ht (1 440 984 € ttc) ;

Vu le budget Eau 2024 ;

Au regard des résultats de la consultation des organismes bancaires, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de la Banque Postale : 1 000 000 € sur 30 ans et 6 mois – taux fixe de 3.70 % - amortissement constant – échéances mensuelles – mise à disposition des fonds entre le 17/07/24 et le 31/12/2024.

Avis favorable de la Commission des Finances.

Avis favorable du Bureau Municipal.

2) PARCELLES DE TERRAINS RUE DE LA FONTAINE BREME – PRIX DE VENTE :

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 12 avril 2022 portant création d'un budget annexe : Opération d'aménagement terrain Pré Roussel afin de créer un lotissement communal sur la parcelle cadastrée AD 265 de 6 833 m².

Monsieur le Maire rappelle également la délibération du Conseil Municipal du 27 février 2024 nommant le nouveau lotissement rue du Pré Roussel : rue de la fontaine Brême.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de fixer un prix de vente au m² des huit parcelles de terrain à vendre dans cette rue. Le prix proposé est de 130 € le m².

Avis favorable de la commission des finances.

Avis favorable du Bureau Municipal.

3) ACQUISITION BIEN IMMOBILIER 17 RUE DES POTIERS – BOUTIQUE EPHEMERE :

La commune de Desvres s'est dotée d'une stratégie visant l'attractivité de son centre-ville, à travers l'approche transversale permise par le programme « Petites Villes de Demain ». Également lauréate du dispositif régional « Redynamisation des centres villes et des centres bourgs » 2023-2027, la ville met en œuvre cette stratégie sur le volet aménagement et soutien au commerce et à l'artisanat.

Dans ce cadre, la ville souhaite acquérir la cellule commerciale située au 17 rue des Potiers pour établir une boutique éphémère et dynamiser le centre-ville. Celle-ci est à vendre au prix de 125 000 € hors frais de notaire.

Avis favorable de la commission des finances.

Avis favorable du Bureau Municipal.

4) SOLLICITATION DU FINANCEMENT REGION – BOUTIQUE EPHEMERE :

Afin d'optimiser au mieux l'acquisition de ce bien immobilier, Monsieur le Maire informe l'assemblée que celui-ci doit faire l'objet de travaux d'aménagement et de mise aux normes. Il est possible d'obtenir une aide financière de la Région « Centre-ville Centre-Bourg ».

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce projet, et d'autoriser la sollicitation du financement Région « Centre-Ville Centre-Bourg » pour l'acquisition et les travaux à réaliser.

Avis favorable de la commission des finances.

Avis favorable du Bureau municipal.

5) SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION DEPARTEMENTALE AU TITRE DU DISPOSITIF BOURG CENTRE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ACCES A LA MEDIATHEQUE ET L'ACQUISITION D'UNE CELLULE COMMERCIALE CONTIGUE A LA MEDIATHEQUE :

La ville souhaite renforcer l'attractivité culturelle et commerciale de son centre-ville en menant des travaux d'aménagement d'accès à sa médiathèque, et via l'acquisition d'une cellule commerciale contiguë la médiathèque pour établir une boutique éphémère.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la demande de subvention départementale pour la concrétisation de ce projet.

Avis favorable de la commission des finances.

Avis favorable du Bureau municipal.

6) DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – COLLEGE DU CARAQUET UNSS :

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de l'association sportive du Collège du Caraquet concernant la participation d'une élève desvroise au championnat de France de danse UNSS.

Le coût par enfant est de 40 €.

Avis favorable de la commission des finances.

Avis favorable du Bureau municipal.

7) PARCELLES HABITAT DES HAUTS-DE-FRANCE – QUARTIER DES POETES :

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2023 relative à la rétrocession des voiries rues Aragon, Eluard, Baudelaire et Verlaine.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la proposition d'Habitat des Hauts-de-France de rétrocéder à la commune de Desvres les terrains situés à l'arrière des rues Aragon et Verlaine (parcelles AC 528 en partie et AC 545), pour un euro symbolique.

Avis favorable de la commission des finances.

Avis favorable du Bureau municipal.

8) REGLEMENT D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - MODIFICATION :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du Conseil Municipal du 9 avril 2024 instaurant le règlement d'occupation du domaine public.

Il convient d'appliquer une tarification pour la réservation de stationnement dans le cadre de travaux.

Avis favorable du Bureau municipal.

9) ACCUEIL DE LOISIRS - ÉTÉ 2024 – DATES ET FONCTIONNEMENT :

Comme chaque année, il y a lieu de fixer les dates d'ouverture des centres de loisirs d'été 2024 et d'en fixer les modalités d'organisation.

ORGANISATION GENERALE

Accueil de loisirs d'été	Accueil de loisirs Maternel	Accueil de loisirs primaire	CAJ d'été
Dates	08/07 au 09/08	08/07 au 09/08	08/07 au 09/08
Lieux	Maison de la jeunesse	Centre associatif du Caraquet	Centre associatif du Caraquet
Âges	3/6 ans école maternelle	6/11 ans école primaire	12/17 ans collège

Tarifs garderies	Desvres, Longfossé, Menneville et Saint- Martin Choquel : 0,50€/1/2h Extérieurs : 0,75€/1/2h	Desvres, Longfossé, Menneville et Saint- Martin Choquel : 0,50€/1/2h Extérieurs : 0,75€/1/2h	Pas de garderie
Budget pédagogique (/jour/enfant)	2,20 €	2,20 €	Pas de budget
Capacité d'accueil	86	150	48
Horaires ALSH	<u>Sans repas</u> : 9h/12h 14h/17h <u>Avec repas</u> : 9h/17h	<u>Sans repas</u> : 9h/12h 14h/17h <u>Avec repas</u> : 9h/17h (sauf camping)	CAJ : accès autonome 9h/12h - 14h/18h <u>Repas</u> : 12h/14h Activités* en fonction du planning Activités** en fonction du planning
Horaires garderie	7h45/8h45 et 17h15/18h15	8h/9h et 17h/18h	Pas de garderie

Activités* : activités de base (tennis, badminton...)

Activités** : sorties ponctuelles

- Lors des campings, les semaines seront comptées avec repas.
- Le personnel d'encadrement sera composé de directeurs, de directeurs adjoints, d'animateurs diplômés, d'animateurs stagiaires, d'animateurs non diplômés et de bénévoles.
- Les sommes recueillies par un régisseur seront remises au Trésorier conformément à la délibération d'octobre 2000 créant la régie permanente de l'ALSH.
- Les recettes seront inscrites à l'article 7066.
- Les dépenses relatives au fonctionnement sont d'ordres différents : restauration, nourriture et personnel.
- Les frais seront prélevés aux chapitres 011 et 012 du budget.
- Le personnel pour le service de restauration sera recruté pour la durée des accueils de loisirs 2024 et sera rémunéré au prorata du nombre d'heures effectuées sur la base du taux horaire du SMIC.
- Une prime journalière de 3,00 € (trois euros) sera allouée aux animateurs possédant le brevet national de secourisme ou l'attestation de formation aux premiers secours.
- Cette prime pourra être cumulée avec une prime journalière de 7 € (sept euros) qui peut être accordée aux animateurs possédant le brevet de surveillant de baignade (pour chaque journée où une activité piscine ou plage nécessitera la présence d'un animateur avec brevet de surveillant de baignade).
- Pour la préparation et le rangement, sont accordés :
 - * au Directeur : 6 jours supplémentaires
 - * au Directeur adjoint ou remplacement : 4 jours supplémentaires
 - * au personnel d'encadrement : 1 jour supplémentaire ;
- La prise en charge les droits d'entrée à la piscine dans le cas où les enfants se rendraient dans cet établissement ;

M. le Maire propose d'adopter l'organisation générale (ouverture des accueils de loisirs 2024 maternels, primaires et ados du 8 juillet au 9 août 2024, fixation des tarifs de rémunération des intervenants comme mentionnés ci-dessus, recrutement du personnel, mise en place des projets d'animations) et sollicite l'autorisation de signer tous les documents en rapport avec les accueils de loisirs d'été.

Avis favorable du Bureau municipal.

10) COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION :

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée des décisions prises conformément à la délibération du 26 mai 2020 de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire :

- ▶ Amodiag Environnement – DUP = 32 691 € HT ;
- ▶ Audit de la station et réseau 2024 – IRH Ingénieur Conseil = 1 520 € HT ;
- ▶ Réparation toiture puits du haut – Captage de Menneville = 6 677,80 € HT ;
- ▶ Contrat de prestation technique sonorisation et éclairage au sein de la salle Raymond Dufour avec la société EVSL = 4 880 € HT.
- ▶ Vente de bois résultant d'arbres tombés à Messieurs Joël JOUGLEUX, Benoît BARBET, Loïc BUTEL et Éric BAUDE pour 300 € chacun ;
- ▶ Virement de crédits du compte 6068 fonction 01 vers le compte 7391112 – fonction 01 = 4 299 €

MARCHES PASSES EN PROCEDURE ADAPTEE :

- Réhabilitation de l'aire de jeux du Parc des Eperlecques :

- ▶ GP TRACAGE SERVICE : 33 903.34 € HT

- Aménagement d'un lotissement de 8 lots libres rue du Pré Roussel :

- ▶ Lot 1 terrassements voiries assainissement :
LHOPALE TP : 205 060.30 € HT
- ▶ Lot 2 tranchées communes réseaux secs :
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES INFRA NORD : 45 257.80 € HT
- ▶ Lot 3 aménagements paysagers :
HORIZON ESPACES VERTS : 34 008.70 € HT

- Travaux relatifs à la mise en oeuvre d'un traitement des pesticides au captage de Menneville :
Usine de traitement des pesticides et équipement du forage n°2 au captage de Menneville – 1 135 950 € ht -
Groupement d'entreprises constitué de OTV Services France (mandataire), Paralax' architecture, VE-CGE, Région Hauts de France, territoire Littoral-Audomarois, Gecitec SAS.

- ▶ OTV SERVICES FRANCE : 1 135 950 € HT



Le Maire,

Marc DEMOLLIENS.

Vu D.G.S. :